

MÉMOIRE : CONSULTATION SUR L'APPRENTISSAGE PRÉCOCE
ET LA GARDE DES JEUNES ENFANTS

**PRÉSENTÉ AU MINISTÈRE DES SERVICES FAMILIAUX ET
COMMUNAUTAIRES**

**BERNARD RICHARD, OMBUDSMAN ET DÉFENSEUR DES ENFANTS ET
DE LA JEUNESSE
LE 27 JUIN 2007**

« ... si nous voulons vraiment offrir à nos enfants une chance égale d'optimiser leur potentiel, quel qu'il soit, il est primordial que nous mettions tout en œuvre pour améliorer leur développement durant la petite enfance. Cependant, nous n'avons plus le luxe de nous lancer dans des débats philosophiques au sujet de la sorte de société que nous voulons devenir. Nous sommes maintenant confrontés à la question de survie. Pour que nos enfants acquièrent les compétences dont ils auront besoin pour composer avec les défis difficiles auxquels ils seront confrontés au cours du XXI^e siècle, nous devons reconnaître l'importance suprême d'effectuer des investissements considérables dans leurs premières années de développement. Ce ne sont pas leurs gènes, mais plutôt nos mesures qui décideront de leur avenir. » (trad.)

Stuart Shanker, président du Council for Early Child Development,
parlant de l'étude sur les premières années, réalisée par
Margaret McCain et Fraser Mustard (1999)

NOTRE VISION DES SERVICES DE GARDE AU NOUVEAU-BRUNSWICK

1] Le Bureau de l'Ombudsman et le Défenseur des enfants et de la jeunesse (ci-après appelé notre bureau) applaudit les initiatives du Ministère des services familiaux et communautaires (SFC) relatives aux services d'apprentissage et de garde au Nouveau-Brunswick. Nous croyons que la consultation sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants aidera de façon sans pareille à élaborer un plan à long terme pour les enfants au Nouveau-Brunswick en mettant à profit les vastes ressources et connaissances à travers la province dans le secteur de l'apprentissage et de la garde. À titre de service de Défenseur des enfants et de la jeunesse nouvellement créé, nous aimerions remercier le Ministère de la possibilité de participer à ce processus. Il est impératif de procéder à une réforme des services d'apprentissage et de garde à cause de lacunes notables au Nouveau-Brunswick. Ainsi, des 99 000 enfants dans la province ayant moins de 12 ans, seuls 14 170 ont accès à des places de garderie réglementées. Malheureusement, il reste que 86 p. 100 des enfants dans la province n'ont pas accès à des services de garde réglementés. À la lumière de cette situation et d'autres défis dans la prestation de services d'apprentissage et de garde dans la province, nous sommes encouragés par les activités de consultation entreprises récemment pour améliorer les droits et les intérêts de tous les enfants de la province.

[2] Notre bureau a établi cinq principes essentiels qui, selon nous, doivent être déterminants dans l'élaboration du plan à long terme pour les services d'apprentissage et de garde. En fait, ces cinq principes ont influencé toutes les observations soumises dans le présent mémoire et ont servi de critères pour évaluer individuellement et collectivement les initiatives du Ministère. Notre bureau croit fermement que les services d'apprentissage et de garde au Nouveau-Brunswick devraient mettre en évidence les cinq principes suivants : des services de qualité, accessibles à tous, sans but lucratif et financés par l'État, forts d'un personnel formé et rémunéré adéquatement, et assujettis à la réglementation provinciale. Nous envisageons un plan à long terme pour le Nouveau-Brunswick, qui est acceptable pour toutes les familles et tous les enfants, et, en particulier, pour les enfants ayant besoin de services d'apprentissage et de garde.

ÉLÉMENTS POSITIFS DES INITIATIVES RELATIVES À L'APPRENTISSAGE ET À LA GARDE DES JEUNES ENFANTS

[3] Notre bureau appuie vivement l'initiative du Ministère visant à augmenter et à améliorer l'information et les ressources promotionnelles qui fournissent des détails sur les services d'apprentissage et de garde dans la province. Nous croyons que, en dotant les parents des outils nécessaires pour prendre des décisions éclairées au sujet des services d'apprentissage et de garde pour leurs enfants, nous renforçons et nous favorisons l'engagement global du Ministère à l'égard de la qualité pour nos enfants. Notre bureau a été heureux que SFC non seulement ait énoncé un objectif global, soit d'atteindre des services de plus grande qualité pour tous les enfants, mais ait également réitéré cet impératif dans d'autres volets de son initiative. Par exemple, nous avons remarqué que le Ministère a appliqué l'objectif général de services de plus grande qualité lorsqu'il a énoncé son intention d'augmenter le nombre de personnes dans les garderies, qui sont titulaires d'un certificat en éducation de la petite enfance (EPE). Notre bureau aimerait prêter son appui au volet d'éducation publique des initiatives du Ministère, à ses efforts afin de faire connaître les réformes qu'il entreprend, de même qu'à son engagement à l'égard de programmes et de programmes d'études de qualité. Collectivement, les initiatives de SFC jettent les bases d'un plan pour des services d'apprentissage et de garde de plus grande qualité au Nouveau-Brunswick.

[4] L'accessibilité pour tous les enfants du Nouveau-Brunswick est un autre principe que notre bureau juge essentiel dans la prestation de services d'apprentissage et de garde. Conformément à cet impératif, nous avons l'assurance que la campagne en faveur de services de garde de qualité assurera que les services d'apprentissage et de garde répondent mieux aux besoins variés et stratifiés des enfants et des familles du Nouveau-Brunswick. La campagne en faveur de services de garde de qualité qui, selon nous, se traduira par une

amélioration sensible des services d'apprentissage et de garde, comporte un engagement à financer un plus grand nombre de places de qualité dans les garderies. De même, il est essentiel d'appliquer les ressources nécessaires pour améliorer la diversité des services de garde au Nouveau-Brunswick. Nous croyons que le financement mènera à la création de nouvelles places partout dans la province pour les enfants qui ont besoin d'accéder à des services de garde. Le financement d'incitation contribuera à la création d'installations à l'intention des familles dans les régions rurales, des familles ayant des nourrissons, et des familles dont les parents travaillent des heures non traditionnelles, comme en soirée et en fin de semaine et par quarts, ou qui occupent un emploi saisonnier.

[5] Une autre caractéristique positive des initiatives de garde d'enfants est le Fonds en fiducie pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, qui témoigne de notre vision d'un système provincial financé par l'État. Il semble que le fonds aidera à créer des installations plus variées dans les régions rurales, par exemple, comme il est mentionné au point [4] ci-dessus. Notre bureau appuie fermement la mise en œuvre du Fonds en fiducie pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, car nous croyons qu'il réinventera la garde d'enfants dans la province, en particulier en augmentant l'accessibilité et en diversifiant les sortes de services offerts. De plus, l'établissement du comité d'examen du projet d'apprentissage et de garde des jeunes enfants pour gérer les nouvelles initiatives de financement agira comme mesure de protection contre les abus et assurera également que les services répondent à l'objectif global d'obtenir des services de la qualité la plus élevée qui soit pour tous les enfants de la province.

DÉFIS ASSOCIÉS AUX INITIATIVES D'APPRENTISSAGE ET DE GARDE DES JEUNES ENFANTS

[6] Notre désir étant d'assurer des services d'apprentissage et de garde de qualité au Nouveau-Brunswick, nous voyons quatre limitations importantes associées à la consultation sur l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants et des initiatives connexes. Vous trouverez nos observations à cet égard dans les prochains paragraphes. Nous formulons aussi des recommandations visant à améliorer les principes fondamentaux de la qualité, de l'accessibilité et du financement public pour les enfants du Nouveau-Brunswick.

[7] Premièrement, nous remarquons que le *Document d'information sur le Fonds en fiducie pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants* présente une initiative importante pour le Ministère, soit d'offrir une aide aux fournisseurs de services de garderie intéressés à obtenir un certificat en éducation de la petite enfance (EPE). Même s'il s'agit d'une première mesure

afin d'assurer la prestation de services de garde de plus grande qualité, une simple mesure d'incitation pour ce genre de formation n'ira probablement pas assez loin, à la lumière de l'objectif d'obtenir des services de la qualité la plus élevée qui soit pour tous les enfants au Nouveau-Brunswick. Nous croyons que SFC devrait envisager de mettre en œuvre une formation obligatoire pour tous les fournisseurs de services de garde dans les installations agréées et non seulement des surveillants. Cette mesure permettrait de mieux atteindre l'objectif d'offrir des services de qualité à tous les enfants au Nouveau-Brunswick. Si le Ministère devait accepter et choisissait d'appliquer une telle formation obligatoire, alors il devrait élaborer et mettre en œuvre un calendrier réaliste pour s'assurer que les fournisseurs de services de garde atteignent les objectifs de formation prévus.

[8] Notre deuxième recommandation découle de l'importance que nous accordons à l'accessibilité et de notre désir de mettre les services d'apprentissage et de garde à la disposition de tous les enfants de la province. Nous félicitons le Ministère de s'attaquer à la plupart des lacunes dans les services actuels, notamment par le mandat qui prévoit des programmes et des services variés aux familles et aux enfants ayant des besoins non traditionnels. Notre bureau croit, cependant, que le Ministère devrait inclure un financement pour la création de nouvelles places de garderie à l'intention des enfants de langue minoritaire. Le financement pourrait encourager la création de places pour les enfants de la langue minoritaire qui ont besoin de services dans l'une des langues officielles dans une collectivité où les services dans cette langue ne sont pas facilement accessibles. À la lumière de nos préoccupations en rapport à l'accessibilité aux places de garderie pour tous les enfants, il est crucial de répondre aux besoins variés des enfants et des familles de langue minoritaire, car ils sont également très désavantagés dans leur capacité de trouver des fournisseurs de services de garde au Nouveau-Brunswick. Nous croyons que SFC pourrait et devrait améliorer l'accessibilité pour les enfants de langue minoritaire et inclure une telle initiative dans le Fonds en fiducie dans le but d'encourager la création de nouvelles places de garderie.

[9] Notre troisième recommandation découle de notre vision à l'égard d'un plan pour des services d'apprentissage et de garde sans but lucratif et financés par l'État. Le ministère des Services familiaux et communautaires a réalisé des progrès importants en vue de cet objectif par son engagement initial de 8 millions de dollars dans le Fonds en fiducie pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants. Cependant, nous croyons qu'un engagement financier à long terme est vital pour assurer le maintien des services d'apprentissage et de garde pour les enfants du Nouveau-Brunswick. Le financement du gouvernement est essentiel si SFC entend réussir à maintenir des normes et des services de qualité pour tous les enfants de la province. Le gouvernement provincial pourrait

améliorer davantage la qualité des services d'apprentissage et de garde en prenant un engagement à long terme de financer de nouvelles initiatives et de continuer à rechercher la qualité dans le cas des initiatives actuelles du Ministère. Nous continuerons d'avoir de nouvelles générations d'enfants qui auront besoin de services de garde de qualité. Le maintien de la qualité dans le système demande un financement public à long terme du système d'apprentissage et de garde de jeunes enfants. Il s'agit d'un investissement dans l'avenir de la province.

[10] Quatrièmement, nous recommandons de répondre aux besoins des familles Autochtones et des Premières nations par une mesure spéciale. Cette recommandation fait écho au principe susmentionné concernant l'accessibilité pour tous les enfants de la province. Nous proposons à SFC d'inclure un financement d'incitation en collaboration avec le gouvernement fédéral pour atteindre les enfants et les parents Autochtones et des Premières nations. Le Ministère devrait aider à créer de nouvelles places qui tiennent compte des valeurs culturelles, des pratiques d'éducation des enfants et des besoins linguistiques uniques des collectivités Autochtones et des Premières nations. Il est impératif que le Ministère collabore avec les collectivités Autochtones et des Premières nations et le gouvernement fédéral pour élaborer des ressources et des stratégies propres aux Autochtones afin d'augmenter la qualité, l'abordabilité et la disponibilité des services de garde pour les enfants Autochtones et des Premières nations.

CONCLUSION

Le Bureau de l'Ombudsman et le Défenseur des enfants et de la jeunesse tient à remercier à nouveau le Ministère des services familiaux et communautaires de la possibilité de participer à ce processus de consultation. Nous voyons l'engagement du Ministère à l'égard de la qualité, le fonds en fiducie initial de 8 millions de dollars et les mesures d'incitation proposées pour augmenter la quantité et la diversité des places de garderies comme des volets qui font la force des initiatives. Nous croyons que l'adoption de nos recommandations améliorera sensiblement le plan à long terme pour les services d'apprentissage et de garde du Ministère, et répondra de façon plus adéquate aux besoins des enfants de la province.

En résumé, nous recommandons que le Ministère :

- 1. envisage de mettre en œuvre une formation obligatoire de tout le personnel de garderie dans des installations agréées;**
- 2. inclut des mesures d'incitation financière pour créer des places à l'intention des enfants de langue minoritaire;**
- 3. réponde aux besoins des familles autochtones et des Premières nations par une mesure spéciale;**
- 4. s'engage à offrir un financement à long terme afin d'assurer la viabilité des services pour tous nos enfants.**

RÉFÉRENCES

- Coalition des services de garde à l'enfance du Nouveau-Brunswick
- Journée de réflexion en éducation, Université de Moncton, le 1^{er} mai 2007
- Council for Early Child Development